

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2023 30 Intégration des espaces communs du lotissement Park Ker Line
Rapporteur : C. Guéguen

Le Conseil Municipal a délibéré, lors de sa séance du 5 juillet 2022, pour l'intégration, dans le domaine communal, de certains espaces communs du lotissement Park Ker Line / 10 lots, rue Emmanuel Janssen, cadastrés CL 151 et 204.

Les notaires exigent à présent que les nouveaux numéros des parcelles cédées ou achetées, soient expressément citées dans les délibérations.

Aussi, suite à la division précise du géomètre d'un certain nombre de parcelles correspondant à des espaces verts exclus de la cession, le Conseil Municipal devra redélibérer.

Il sera invité cette fois à autoriser l'intégration, dans le domaine communal, de certains espaces communs du lotissement Park Ker Line, cadastrés CL 151 (26 m²) et CL 208 (1497 m²), représentant une longueur de voirie de 107 m (voirie et espaces verts de l'entrée (bassin d'orage et réseaux)).

Le reste des espaces communs restera propriété de l'ASL (Association Syndicale Libre) du lotissement Park Ker Line (CL 209 à 219 pour 312 m²).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 mars 2023 ;

ABROGE la délibération n°2022-64 du 05/07/2022 ;

AUTORISE l'intégration de certains espaces communs du lotissement Park Ker Line, cadastrés CL 151 et 208, d'une surface totale de 1523 m², dont une longueur de voirie de 107 m, dans le domaine communal ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge du lotisseur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Mars 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

